

Question présentée par le député :

M. David Martin

Date de dépôt : 17 mars 2022

Question écrite urgente

Que fait l'Etat de ses terrains inscrits au plan directeur des gravières ?

La forte dynamique de travaux liés à la production de logements, d'équipements publics et d'infrastructures de transport dont notre canton a besoin s'accompagne d'une quantité importante de matériaux d'excavation.

Si d'une part la réduction de la taille des parkings souterrains, qui permet en effet de limiter les volumes excavés, et d'autre part le recyclage et la réutilisation des matériaux sur le chantier sont deux leviers importants qui doivent être activés davantage, il n'en demeure pas moins que le flux de matériaux actuel – en partie incompressible – doit être géré **et de façon responsable**.

Cette gestion responsable implique de trouver sur le territoire du canton les volumes de décharge et les installations de traitement nécessaires, faute de quoi ce sont des milliers de camions qui continueront à traverser notre canton pour aller déverser ces matériaux à des centaines de kilomètres en France voisine.

La recherche de ces sites de décharge d'intérêt public génère d'importantes tensions au sein de la population, dans les communes et en particulier auprès des riverains.

Or l'Etat de Genève est propriétaire de terrains inscrits au plan directeur des gravières qui, après exploitation des volumes de graviers, peuvent servir de volumes de stockage (décharge pour matériaux inertes).

Dans ce contexte :

- ***Quelles sont les parcelles en propriété de l'Etat inscrites au plan directeur des gravières qui pourraient être utilisées pour la gestion des matériaux d'excavation ?***

- *Quel est le planning de l'Etat pour leur mise en œuvre ?*
- *Qu'est-ce qui empêche une mise à disposition rapide de ces sites ?*

Je remercie le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à mes interrogations.